

Association "Ça va aller"

à Signes, le 20 septembre 2020

Objet : Procès Verbal Assemblée Générale 26 septembre 2020

Référence : Convocation par e-mail en date du 04/09/2020

Destinataires : Site Internet de l'association.

Annexe : Relevé des dépenses / recettes 2019

0. Préambule

La situation sécuritaire malsaine perdure depuis au moins 2 ans maintenant : on ne peut plus envisager d'aller en brousse sereinement ni pour nous ni pour le village qui nous recevrait.

Là dessus s'est rajoutée l'épidémie de Covid 19 et la crise qui va avec, en particulier pour les bénévoles en mission, l'incertitude d'être bloqués sur place suite à l'aggravation rapide et inattendue de la situation épidémique allant jusqu'à la fermeture avec peu de délai des frontières et l'arrêt des liaisons aériennes ...

Ça fait quand même beaucoup et ça risque de « ne plus aller » du tout bientôt !

Si on rajoute là-dessus le ralentissement en France des dons au profit de l'association, il est sûr qu'on ne peut que se poser des questions sur le devenir à brève ou au moins moyenne échéance de l'association ...

Malgré ces propos pessimistes dès les premières lignes nous remercions évidemment chaleureusement nos donateurs car à côté de l'aspect purement financier évidemment important, c'est aussi l'aspect encouragement humain que vous nous témoignez et qui nous encourage à persévérer ... différemment éventuellement et pendant encore un certain temps !

Bien que les statuts de l'association permettent délibération sans nécessité de respecter un quorum, il est intéressant de noter que sur 18 adhérents à jour de leur cotisation, 15 étaient présents ou représentés par pouvoir.

Ce document, relu avant publication sera certifié conforme à délibération par le président et la secrétaire et ajouté sur le site Internet de l'association (documents non permanents) pour plus de transparence.

1. Renouvellement du Bureau et du Conseil d'Administration

Après vote à l'unanimité, le président et la trésorière démissionnaires sont remplacés .
Le poste de vice président est supprimé. Le poste de secrétaire est transféré.
Le bureau est désormais composé des 3 membres suivants:

présidente : Patricia ORDIONI

trésorier : Patrice SCHMITT

secrétaire : Catherine MARION

Le siège social de l'association est transféré au domicile de la présidente. Une déclaration en préfecture sera effectuée en conséquence.

Fred THOMAS et Christophe DE SAINT VAST sont démissionnaires du conseil d'administration.

Après vote à l'unanimité, celui-ci est désormais composé de 10 membres : Patricia ORDIONI, Patrice SCHMITT, Catherine MARION, Jean Paul RABAUD, Marie Hélène RABAUD, Françoise THOMAS, Frédérique LANDRIOT, Maryse LORENZINI, Alain BESTARD et Danielle EYMERY.

2. Historique succinct 2019/2020

En 2019/2020, 75 élèves ont été soutenus financièrement par l'association pour une somme engagée de plus de 6300 euros (frais scolarité 5300 euros et 1/2 cantine (à cause du confinement Covid 19) 1000 euros).

Dans le cadre du confinement Covid, environ 900 euros ont été envoyés en avril pour la prophylaxie des villages de Yé et Sankoué (achat de masques, gel, thermomètres etc ...).

L'aide aux familles, en partie sur dons propres des parrains concernés, s'est élevée à 7000 euros pour 2019.

Il restait au début de 2020, 4500 euros reliquat des exercices précédents.

Le relevé des dépenses / recettes est joint en annexe, a été détaillé en séance et approuvé au vote.

3. Aspects financiers 2020/2021

Pour l'année 2020 en septembre, en plus du reliquat 2019 mentionné au dessus, 8100 euros ont été récoltés sous forme de dons, et vente d'artisanat.

Les plus gros donateurs sont 2 centres E.LECLERC de la région PACA : qu'ils en soient remerciés !

Compte tenu des dépenses de début 2020 (Lutte contre Covid, aide aux familles démunies, frais d'examen et de maladie), il reste en septembre 2020 pour financer les scolarités et la cantine de l'année scolaire 2020/2021 la somme de **6000 euros** environ.

Cette somme permet de continuer à minima en 2020/2021 notre action « Education » et elle uniquement (voir après) et ce pour un plus petit nombre d'élèves parrainés par rapport aux années précédentes dans les conditions décrites ci-après.

Il est à noter que dorénavant, et compte tenu de la raréfaction des dons mais aussi de l'aspect « intérêt général » nécessaire de par les statuts de notre association, l'aide aux familles démunies et aux élèves parrainés en attente d'un emploi (Lutte contre la pauvreté) sera financée sur dons propres des parrains concernés uniquement et ira en diminuant jusqu'à s'éteindre d'ici 1 an.

4. Education 2020/2021

On se réjouissait en 2018 dans le même rapport moral d'AG que 4 de nos grands parrainés aient obtenu leur diplôme d'études supérieures ... en 2020 ces même diplômés n'ont toujours pas obtenu d'emploi stable !

Ils passent ainsi de stages non rémunérés en stages non rémunérés ce qui est sans doute formateur mais ne remplit pas la gamelle de Tô !

De plus et puisqu'il faut bien manger, l'association continuait à tenir sous perfusion financière 2 d'entre eux ainsi que leur famille ... sinon les élèves diplômés auraient été dans l'obligation, sans soutien familial, de prendre un petit boulot de rue pour subsister ce qui représentait l'échec de notre action « Education » niveaux secondaire et supérieur.

Quant aux plus jeunes, depuis 2017 leurs scolarités sont perturbées par des grèves des enseignants avec en plus l'arrêt total de la scolarité au niveau national en mars 2020 en raison du Covid ...

... il a donc été décidé à l'unanimité de modifier notre action « Education » pour :

- amener les élèves de la 6ème jusqu'au BEPC (lire, compter et obtention culture générale minimum),
- puis les mettre en apprentissage chez des « patrons » locaux,
- avant **éventuellement et pour les plus méritants** de leur octroyer une bourse ou un prêt pour pouvoir s'installer à leur compte et dans leur spécialité.

En effet contrairement à ce qui est usuel en occident, là-bas il est très difficile d'être employé dans sa spécialité et donc la seule solution restante est de s'installer à son compte dès la fin de sa formation !

Donc en 2020/2021 :

- il n'y aura pas de nouvelle promotion en classe de 6ème en raison de la trop grande incertitude quant à la suite,
- les scolarités se limiteront au collège et s'arrêteront avec l'obtention du BEPC *,
- les doublements de classe ne seront plus tolérés **.

* sauf pour les élèves parrainés déjà au lycée

** sauf cas particulier dûment motivé

Les prévisions pour l'année scolaires 2020/2021 dans les conditions décrites avant et après contact téléphonique ou Whatsapp avec nos contacts sur zone : Yaya NIAMBA scolarités collège/lycée de Yé et maquis/cantines Yé et Sankoué, Serge TIONOU principal CEG Sankoué pour les scolarités et Fred BAZIOMO directeur lycée collège de Ste Thérèse de Zoula pour scolarités et cantine sont :

54 élèves parrainés à Sankoué, Yé, Zoula et Koudougou pour 2500 euros environ de frais scolarité et autres frais annexe.

On paye aussi (en 2 fois 4 mois) 2 « maquis » à Yé et Sankoué qui assureront la cantine des enfants parrainés ainsi que la cantine « officielle » de Ste Thérèse de Zoula (qui elle fonctionne normalement) le tout pour la somme de 1600 euros environ.

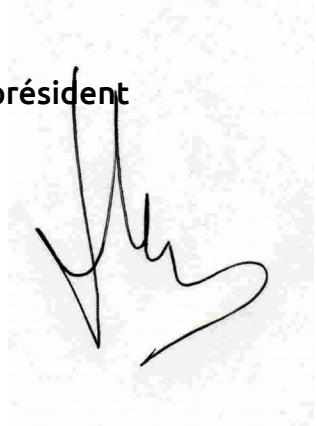
Si aucune mission de bénévole vers le Burkina Faso ne pouvait être organisée cette année (ce qui semble le plus probable), l'argent correspondant aux frais scolarité et à la cantine pour ces établissements seront transférés par Western Union aux contacts ci-dessus.

5. Autres missions 2020/2021

L'agro-écologie, la Lutte contre la Pauvreté restent en sommeil en 2020/2021. Rien ne sera donc entrepris faute d'argent et de possibilité de nous rendre en brousse vérifier les investissements.

Enfin, les jumelages des collèges de Ste Thérèse de Zoula avec La Guicharde à Sanary et du CEG de Sankoué avec le collège des Eucalyptus à Ollioules sont interrompus faute de pouvoir transférer des courriers entre élèves français et burkinabè et faute de matière pédagogique (vidéos sur zone...) à présenter aux élèves français.

le président



la secrétaire

